



Licenciement inaptitude et indemnités?

Par **alex75016**, le **31/10/2012** à **02:43**

Bonjour,

J'ai 26 ans et je suis salarié d'une entreprise en tant qu'agent de maîtrise (chef d'équipe) depuis 5 ans.

Le médecin m'a déclaré inapte à tous postes dans l'entreprise suite à un burn out (pas de reconnaissance professionnelle faite) qui a accentué une maladie déjà présente.

Le burn out est survenu suite à de nombreux problèmes de management et de direction notamment avec d'ancien manager transféré dans d'autres services et où il y a eu de nouveau problème.

A savoir que ma société a embauché un cabinet externe afin de revoir les méthodes de management suite à une étude négative sur les risques psycho sociaux.

Bref rien de grave tout va mieux depuis que le médecin m'a demandé de rentrer chez moi et de ne plus revenir. La recherche de reclassement n'a rien donné ni en interne ni en externe.

Aujourd'hui j'ai reçu ma convocation préalable à licenciement, blablabla.

Je souhaiterais savoir si à l'occasion de cette entretien je peux aborder le sujet d'une indemnité transactionnelle et si oui de quel montant environ.

Merci de votre réponse !

A bientôt

Julien

Par **P.M.**, le **31/10/2012** à **13:06**

Bonjour,

Je vous conseillerais en tout cas de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Pur être valable, une transaction ne doit être négociée et conclue qu'après que la rupture du contrat de travail ne soit signifiée...